Éthique et déontologie

Association les Ateliers mi-gratteurs

Préambule

L'association **les Ateliers mi-gratteurs** s'engage fermement à garantir un environnement sain, sûr et respectueux pour l'ensemble de ses membres, bénévoles, salarié.es, artistes, intervenant.es, partenaires et public.

Notre engagement pour un environnement sûr et respectueux

Les Ateliers mi-gratteurs placent le respect, l'intégrité et la bienveillance au cœur de toutes ses activités. Nous croyons que la création artistique ne peut s'épanouir que dans un cadre **totalement exempt de violence et de harcèlement**.

Nous réaffirmons notre tolérance zéro face aux Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels (VHSS).

Retrouvez ici notre engagement :

Charte des valeurs et de déontologie

La présente charte formalise les principes éthiques et les valeurs fondamentales qui guident l'action, la gestion et les relations de l'association.
L'association **les Ateliers mi-gratteurs** s'engage fermement à garantir un environnement sain, sûr et respectueux pour l'ensemble de ses membres, bénévoles, salarié.es, artistes, intervenant.es, partenaires et public.

Article 1 : Les Valeurs Fondamentales

Pilier	Définition pour l'Association
1. Respect & intégrité	Garantir un environnement sain et tolérant. Refuser toute discrimination. **Assurer le respect des droits des stagiaires, formateurs et formatrices.**
2. Transparence & rigueur	Assurer une gestion des ressources rigoureuse. Communiquer de manière honnête et claire sur les projets et les budgets.
3. Création équitable	Valoriser et rémunérer équitablement le travail des artistes. Respecter les droits d'auteur.

Pilier	Définition pour l'Association
4. Inclusion & accessibilité	Favoriser la diversité des expressions et des publics. Œuvrer pour que l'art visuel en espace public soit accessible à toutes et tous.

Article 2 : Engagement qualité accueil stagiaires

L'association s'engage à garantir un accueil et un accompagnement de qualité (conformité Qualiopi) :

- **Conditions d'accueil et d'accompagnement :** environnement sécurisé, désignation d'un *tuteur formé* et disponible.
- **Respect du cadre légal :** respect strict de la convention de stage ou du contrat d'apprentissage (durée, gratification, objectifs).
- **Évaluation et bilan :** mise en place d'un suivi régulier et d'une évaluation constructive des acquis.

Article 3 : Déontologie artistique et professionnelle

- **Propriété intellectuelle :** respect strict des droits moraux et patrimoniaux des artistes (contrats nécessaires).
- **Conditions de production :** garantir la sécurité et le respect de l'intégrité de l'œuvre et de l'artiste.
- **Neutralité et pluralisme :** respect des principes de neutralité politique et religieuse de l'espace public.

Article 5 : Application et diffusion

Cette Charte est lue et acceptée par tout nouveau membre et mise à disposition permanente sur le site Internet.